

Date de convocation :
9 novembre 2018

Séance du 16 novembre 2018

Président : M. Xavier ODO

Secrétaires : Christian GOUBERT et Marie MARTINEZ

Date d'affichage :
9 novembre 2018

Présents : Mmes – MM. :

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 22

Xavier **ODO**, Magali **LANGLOIS**, Maxime **MONTET**, Marie **MARTINEZ**, Frédéric **SERRA**, Najoua **AYACHE**, Guillaume **MOULIN**, Isabelle **GAUTELIER**, Bernard **CHIPIER**, Marie-Claude **MASSON**, Bruno **ZIEGLER**, Sylvie **ARTICO**, Marcel **VAGANAY**, Georges **BURTIN**, Irène **DARRE**, Marie Line **JULLIEN**, Christian **GOUBERT**, José **PIERROT**, Catherine **VERZIER**, Hervé **NOUZET**, Roger **FRETY**, Djamal **MESAI MOHAMMED**

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Florence **MARINIER** à Maxime **MONTET**, Arnaud **TREDEZ** à Georges **BURTIN**, Gaëlle **BLAISON-GHEYSSENS** à Guillaume **MOULIN**, Laurent **SERVONNET** à José **PIERROT**, Pia **BOIZET** à Christian **GOUBERT**, Martine **NAZARET** à Marie **MARTINEZ**, Céline **LAVILLE** à Magali **LANGLOIS**

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MOTION EN FAVEUR DU SOUTIEN DES MISSIONS LOCALES

Les Missions Locales organisent le Service public de l'accompagnement et de l'insertion de tous les jeunes :

- Elles pilotent l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet territorial et partenarial, favorisant l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie, en partant de leurs projets, en prise directe avec le contexte socioéconomique des bassins d'emploi.
- Elles mettent en œuvre le droit à l'accompagnement des jeunes pour lutter contre leur précarité.
- Elles organisent l'accompagnement global du parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie, pour et avec près d'1.3 million de jeunes notamment les plus démunis : 427 000 sont accueillis pour la première fois, 27% habitent un territoire isolé, 44% a un niveau inférieur au baccalauréat, près de 40% de ces jeunes ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

La commune de Grigny fait partie de la Mission Locale Rhône Sud, avec 19 autres communes.

A titre d'illustration, cette structure a été en contact en 2017 avec 2147 jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dont 1062 ont bénéficié d'un accompagnement global et individualisé.

Grâce à ses partenaires et à son offre de services en direction des jeunes et des entreprises, 670 contrats de travail ont été signés par les jeunes, ainsi que 18 contrats d'apprentissage et 11 contrats de professionnalisation. 129 jeunes sont entrés en formation et 130 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes.

La mission locale est donc un acteur reconnu, avec un réel savoir-faire en la matière, et une faculté d'adaptation aux problématiques très spécifiques des jeunes. Le maillage territorial, l'ancrage local donnent une pertinence et une visibilité très forte aux dispositifs proposés, tout comme le travail partenarial : État, collectivités territoriales, entreprises ou autres acteurs comme Pôle Emploi, les Maisons de l'Emploi, les PLIE, les associations d'action sociale, les services jeunesse et politique de la ville, etc.

Dans ce contexte, les éventuelles expérimentations annoncées de fusion de Missions Locales avec Pôle Emploi posent qu...
Si le principe même d'une réflexion autour de l'articulation entre missions locales et Pôle Emploi ne doit pas être remis en cause, il convient d'être particulièrement vigilant sur les risques d'une fusion dans une logique simplement comptable, au détriment de l'efficacité du service public à destination des jeunes.

Le Conseil Municipal rappelle son attachement à la Mission Locale Sud, et de manière générale, à ce qui fait la pertinence de ce type de structures : pilotage des élus locaux, mode de gouvernance, proximité, parfaite connaissance des dispositifs spécifiques aux jeunes, accompagnement personnalisé.

En ce sens, il souhaite que toute évolution future de la coopération avec Pôle Emploi soit étudiée en partenariat avec les différents acteurs (collectivités territoriales, missions locales, partenaires de la politique de l'emploi) et apporte une plus grande efficacité pour les jeunes de nos territoires.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la motion ainsi proposée.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.